

*L'ajournement*

Comme le ministre l'a déjà affirmé—et il est d'accord avec le député à ce sujet—il s'agissait de bons programmes, dont les détenus ont effectivement profité. Mais ces programmes se sont également avérés trop coûteux. En effet, ils ont coûté \$3,500 par étudiant par année et 232 détenus, soit 2.3 p. 100 de l'ensemble des prisonniers, y ont participé. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous sommes en période de crise et le Service correctionnel du Canada doit également comprimer les dépenses. L'annulation de ces programmes permettra d'économiser \$541,428 en 1983-1984 et \$744,062 en 1984-1985, ce qui correspond à une économie totale de \$1,285,490 en dollars de 1982-1983.

• (1820)

Bien que ces programmes de cours universitaires ne soient plus financés, les détenus pourront continuer à suivre des cours par correspondance à leurs propres frais pendant leur temps libre. J'espère également que ces derniers participeront à des sessions de groupe et qu'ils apprendront en autodidacte. Le Service étudie actuellement d'autres possibilités de financement pour ces programmes, comme des subventions de fondations privées, des prêts, des bourses pour les étudiants qui satisferaient à certaines conditions.

Le Service continuera aussi à améliorer l'enseignement au niveau primaire notamment en ce qui concerne l'acquisition des connaissances de base et il accordera plus d'attention aux détenus analphabètes. Environ 66 p. 100 des détenus des SCC n'ont jamais atteint la dixième année et quelque 18 p. 100 de ces derniers sont analphabètes.

Comme le solliciteur général l'a dit le 24 janvier, il croit que le gouvernement fédéral a la responsabilité de réhabiliter les délinquants qui sont derrière les barreaux. Il continuera à assumer cette responsabilité, mais au moment où l'on réduit les programmes dans tout le pays, les détenus et ceux qui les appuient doivent comprendre que les compressions valent également pour les services correctionnels. Par conséquent, le ministre n'est pas prêt à différer sa décision.

Finalement, le solliciteur général est confiant que les détenus qui ont profité de ces programmes arriveront à trouver d'autres moyens, à l'intérieur de notre système, de poursuivre leurs études bien que ces programmes ne soient plus subventionnés.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—LES PROGRAMMES ET LA POLITIQUE  
DU GOUVERNEMENT

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, le 27 octobre 1982, j'ai adressé une question au ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) pour savoir quelles mesures le gouvernement envisageait de prendre pour venir en aide aux travailleurs forestiers en chômage partout au Canada, et notamment des mesures visant à venir en aide tant aux employés qu'aux entreprises pour lesquelles ils travaillent normalement. J'ai demandé quels projets le gouvernement comptait mettre en œuvre pour veiller à ce qu'un plus grand nombre de ces travailleurs puissent occuper un emploi constructif durant le printemps qui viendra bientôt. Le ministre m'a donné à ce moment-là une réponse très insatisfaisante et d'ordre très général. J'espère que nous pourrions obtenir ce soir des réponses plus claires pour savoir ce que le gouvernement fait au juste.

L'application du programme de création d'emplois provisoires a donné lieu à une série de problèmes. Je sais que le gouvernement est au courant de ces problèmes et qu'il a fait des efforts pour les résoudre. Je veux parler des chômeurs à qui on cesse de verser des prestations d'assurance-chômage au moment où ils vont participer au programme de création d'emplois provisoires. Ils voient parfois le versement de leurs prestations s'interrompre mystérieusement comme ce fut le cas pour plusieurs en décembre dernier, pour reprendre une fois qu'ils sont inscrits au programme. Cela a un effet démoralisant chez beaucoup de travailleurs forestiers en chômage qui espéreraient contribuer non seulement à leur bien-être personnel mais au bien-être à long terme de leur industrie. En effet, pourquoi renoncer à l'assurance-chômage et au bénéfice d'un chèque régulier pour s'inscrire à un programme plus constructif si l'on finit pas ne plus toucher aucun revenu? Il faut qu'ils veillent également au bien-être de leur famille.

On a formé dans ma circonscription la Salmo Workers Employment Society. Il s'agissait en fait du premier projet mis sur pied dans le cadre du programme de création d'emplois provisoires pour l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Quelque 50 menuisiers en chômage employés continuellement par rotation à une variété de travaux ont acquis ces derniers mois une vaste compétence. Ils craignent maintenant—et je suppose que la même chose se produira dans le cas de bien des projets similaires dans tout le pays—qu'à mesure qu'expirera leur droit aux prestations ils perdront également le droit de participer au programme. Nous avons parlé du programme de relance de l'aide à l'emploi comme d'un programme distinct auquel peuvent recourir les chômeurs qui épuisent leur droit aux prestations d'assurance-chômage, mais il nous faut un meilleur système d'intégration afin de ne pas perdre toute la valeur potentielle et la compétence qu'ont acquises ces travailleurs grâce à certains de ces programmes bien conçus que l'on a mis sur pied.

Malheureusement, au point de vue numérique, un problème se pose encore. En outre, bien que le gouvernement fédéral insiste davantage sur le reboisement et les régions de gestion forestière, récemment, un gouvernement provincial, celui de la Colombie-Britannique, a annulé et supprimé son programme de gestion forestière à long terme, même si une nouvelle entente auxiliaire sur l'exploitation forestière a été conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Comment pouvons-nous nous assurer que dans les deux cas, à la suite de la récession, les ressources de cette industrie seront accrues au lieu d'être dévalorisées, comme cela se produit actuellement, alors que de nombreuses sociétés tentent d'améliorer le peu de bois d'œuvre qui reste dans certaines de nos régions?

• (1825)

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, le député a prétendu que le programme de création d'emplois provisoires n'a donné que 15 p. 100 des 10,000 emplois escomptés. Je suis heureux d'avoir l'occasion de rectifier son allégation au nom du secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Ethier).

Le programme est en vigueur depuis à peine un an et déjà plus de 5,000 emplois ont été créés dans le secteur forestier. D'un bout à l'autre du pays, nous avons approuvé la création